



Extrait du registre des délibérations 2026

DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Séance du 09/04/2026

| NOMBRE DE MEMBRES |
|--------------------------|
| En exercice : 19 |
| Présents : 16 |
| Nombre de suffrages : 19 |

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle, sous la présidence de Dominique ANCEY, Maire

Etaient présents :

Dominique ANCEY, Pascale VERNHES, Daniel LECUYER, Laurent CARRE, Marc MUSCAT, Brigitte NEF, Gaëtan BELLANCA Daniel BELLEGARDE, Natacha BENALI, Anne BLANC Valérie DJOUADI, Isabelle FENOILLERE Magali HERNANDEZ Emilie LBOUCHER Bernard MONTOYA Jean Marie POUWELS,

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 03/04/2026 |

Procuration(s) :

Xavier ANGLES donne pouvoir à Pascale VERNHES, Silvère BENALI donne pouvoir à Marc MUSCAT, Mary-Jane ROUSSEL donne pouvoir à Dominique ANCEY

Délibération 28-2026

Objet Représentant auprès du Syndicat Mixte Forestier

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Brigitte NEF

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les art L5211-7 et L5211-8 et L51212-7
Vu l'arrêté préfectoral n°3398 du 28 octobre 1987 portant création du syndicat mixte de défense et de valorisation forestière modifié,
Vu l'arrêté préfectoral N°SI2010-17-0050 PREF du 17 mai 2010 portant modification des statuts du syndicat mixte de défense et de valorisation forestière,
Considérant que la décision d'institution du syndicat a prévu pour les communes membres la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.
Considérant que les statuts prévoient pour la commune un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à siéger au Syndicat

En application de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret aux nominations et aux présentations et de voter à main levée
Considérant la candidature de Jean-Marie POUWELS, comme délégué titulaire, Pascale VERNHES comme délégué suppléant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de voter à main levée
- **PROCEDE** à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant

Ont été proclamés

Délégué titulaire : Jean-Marie POUWELS

Délégué suppléant Pascale VERNHES

- **DONNE** pouvoir au maire, ou son représentant, à faire application de cette décision

UNANIMITE

Le Secrétaire de séance,
Brigitte NEF

Le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Dominique ANCEY



- certifie exécutoire la présente délibération
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

09/04/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 28-2026